

## Séance du Conseil Municipal du 6 Octobre 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni le six octobre deux mil huit à 20h30 sous la présidence de Madame COTTEREAU Chantal Maire, sur convocation en date du 30 septembre 2008.

**Présents** : M. Augustin, Cahot, Duquesnoy, Feron, Hallé, Legendre, Thomas, Vasseur  
Mmes Cottereau, Meunier

**Absent** : /

**Absent excusé** : /

**Pouvoir** : Monsieur BOUXOM à Madame COTTEREAU Chantal

**Secrétaire de séance** : Madame COTTEREAU

**Délibérations** :

### **Délibération budgétaire modificative sécurité incendie : achat d'un réservoir d'eau**

231 (immobilisations corporelles en cours) – opération n° 18 du budget investissement : + 4 200 €  
2184 (bancs)- opération n° 29 du budget investissement : - 4 200 €

Le conseil municipal a voté cette proposition à l'unanimité des membres présents ou représentés.

*Afin de régler la facture de la société BL Bâtiment, un transfert de compte doit être effectué. La délibération concernant le choix de la société a été prise le 19 décembre 2007. Le devis accepté à cette même date, mais non signé à l'époque, a été réactualisé le 09 juillet 2008. Les travaux sont désormais terminés et la délibération modificative budgétaire sert à régler la soulte.*

*Pour remplir le réservoir de 120m<sup>3</sup>, Monsieur Legendre et Madame Cottereau ont fait appel à la caserne des pompiers de Dieppe. Le Capitaine Deschamps, coordinateur des travaux, conscient de l'importance de la sécurité du village, fera faire par les pompiers un exercice qui leur fera dérouler 1 km de tuyaux afin de se raccorder à un poteau incendie du village, la réserve à incendie deviendra alors opérationnelle.*

*En accord avec le capitaine des pompiers, une numérotation a été établie et fixée sur les 4 bornes à incendie. En cas de sinistre, elles seront plus vite situées.*

### **Délibération pour un branchement d'eau réalimentant la citerne**

Suite à la demande du Capitaine des pompiers, Madame le Maire expose à l'assemblée l'obligation d'un branchement d'eau afin de réalimenter la dite citerne. Un devis va être demandé à la société VEOLIA pour faire ces travaux impérativement en 2009.

Le conseil municipal a voté cette proposition à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **Délibération modification voirie communale**

Madame le Maire expose à l'assemblée le tableau de classement des voiries communales délibéré au conseil municipal le 28 octobre 1973 et, reçu en Sous Préfecture le 20 novembre 1973.

Ce tableau a été récupéré auprès de l'ATESAT de Dieppe.

Le linéaire était de 3 804 mètres.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de revenir à ce métrage, au lieu des 4 000 mètres indiquées les années précédentes qui ne reposait sur aucun document.

A ce jour, il n'a pas été modifié et le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de retenir le métrage officiel de 3 804 mètres.

Ce linéaire a été communiqué pour calculer le montant de la DGF, et la modification de son montant se fera au titre de l'année 2010. Un mail reçu de la Sous-Préfecture en date du 03 octobre dernier indiquait cette information.

De ce fait, pour 2009, la longueur de la voirie retenue pour le calcul de la DGF sera de 4 000 mètres.

### **Délibération scolarisation hors SIVOS**

Suite à une entrevue avec une habitante de la commune, Madame le Maire était d'accord sur le fait de la liberté du choix de la scolarisation des enfants dans les villes souhaitées par les parents mais, après renseignement, il en coûterait environ 520 € par an et par enfant pour tout élève inscrit sur Dieppe. Cette somme doit être impérativement payée par la Mairie.

Madame le Maire demande donc, à l'ensemble du conseil municipal de délibérer sur cette question.

L'ensemble du conseil municipal est d'accord pour payer les frais de scolarité concernant des enfants devant intégrer des établissements spécialisés n'existant pas dans notre SIVOS. Par contre, en ce qui concerne toutes autres dérogations, 9 personnes sont contre, Monsieur Augustin est pour et Monsieur Legendre s'abstient.

### **Délibération jouets de Noël 2008**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal décide de renouveler ces achats auprès de la société Pintel Jouets pour tous les enfants de la commune scolarisés ou non dans le SIVOS jusqu'à 12 ans. Le nombre de personnes concernées étant de 68 enfants pour un montant maximum de 30 € par enfant.

### **Horaires et jours de permanence**

Vu le nombre de réunions programmées le jeudi soir, la permanence du Maire se fera, **à compter du 14 novembre 2008**, le vendredi de 17 h 00 à 19 h 00.

La permanence du lundi reste inchangée (17 h 30 à 19 h 00).

Cette décision est votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **Modification quorum CCAS**

Madame le Maire expose que la délibération prise le 1<sup>er</sup> juillet 2008 concernant le quorum du CCAS doit être revue. Madame Meunier Françoise ne pouvant être représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales et conseillère municipale en même temps, elle restera membre du CCAS. Mme Feron Valérie sera nommée, par arrêté municipal, représentante de l' UDAF.

De plus, le Maire étant président de droit, monsieur Vasseur remplacera le poste vacant. Il a été élu à la majorité absolue à bulletin secret.

Le nombre de membres du CCAS est donc désormais de 4 personnes élues du conseil municipal à bulletin secret (Monsieur Vasseur, Madame Meunier, Monsieur Bouxom, Monsieur Cahot) et 4 personnes hors conseil municipal (Madame Feron, Madame Duquesnoy, Monsieur Malléon, Monsieur Ardoin) et Madame le Maire présidente de droit, soit 9 personnes au total.

Cette délibération annule et remplace celle du 1<sup>er</sup> juillet dernier.

### **Questions diverses**

#### ***Tracteur communal :***

Par courrier du 22 septembre dernier, Monsieur Serge Boulanger, Conseiller Général, et Monsieur Didier Marie, Président du Département, ont indiqué chacun par courrier l'obtention d'une subvention de 18 806 euros pour l'acquisition du tracteur communal.

Un courrier sera envoyé à Messieurs Boulanger Serge et Marie Didier pour les remercier de leur soutien.

#### ***Caniveaux CCI :***

Madame le Maire indique que les caniveaux CCI cassés et présentant une dangerosité pour les véhicules vont être remplacés et pris en charge par la DDE et cela sur une longueur de 10 mètres.

Les autres 10 mètres seront à la charge de la commune. Des devis vont être demandés à différentes entreprises.

Madame le Maire tient à remercier la DDE pour avoir remis le stop à l'intersection des rues de la Varenne et des Fleurs ; baliser le double virage en S de la rue de la Varenne.

#### ***Cantonniers :***

Messieurs Quilan et Grenier ont réalisé la barrière protégeant l'accès à la mare rue de la Varenne pour un coût estimé à 400 €.

Monsieur Grenier a terminé son contrat fin septembre.

Monsieur Lagnel a repris son travail mais, en accord avec le médecin du travail, il devra prendre une semaine de vacances, en congés payés, par mois pendant 3 mois.

Madame le Maire expose qu'elle va demander aux cantonniers de remettre de la gravelle dans le cimetière et sur le parking de la mairie pour éviter que les gens marchent dans la boue.

#### ***Electricité :***

Madame le Maire indique au conseil municipal, qu'après plusieurs appels téléphoniques, le transformateur sera posé le jeudi 9 octobre 2008 rue de la Varenne. Les travaux ayant été commencés depuis avril 2008.

Madame le Maire indique que l'entreprise Cegelec a été chargée de remplacer les luminaires défectueux. Ceux-ci étaient situés dans des endroits particulièrement dangereux.

#### ***Logement au dessus de l'école :***

Par lettre du 04 juillet 2008, Monsieur le Préfet de Seine Maritime a accordé la désaffectation du logement de fonction comme l'avait fait Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

La seule réserve observée par ces deux instances est que la nouvelle affectation du logement ne nuise en rien à la qualité des enseignements dispensés et que l'accès soit totalement indépendant de celui de l'école.

Une partie du conseil municipal a visité ce logement pour examiner son état.

Des devis d'électricité et de plomberie vont être demandés afin de connaître le montant minimum d'investissement à réaliser en cas de location.

#### ***Coupes de bois 2008 :***

Madame le Maire indique que toutes les personnes ayant acheté du bois à la commune l'ont payé.

#### ***Liste des habitants :***

Madame le Maire remercie Madame Meunier et Monsieur Cahot pour leur participation active à l'établissement de la mise à jour de la liste de l'ensemble des administrés.

Celle-ci servira à recenser les personnes recevant, les jouets de Noël, le colis des anciens, le chauffage, et établir le recensement militaire demandé par la Loi à partir de 16 ans.

La liste sera transmise comme demandée à la gendarmerie de Longueville sur Scie et aux pompiers de Dieppe.

La déclaration de ce fichier va être faite à la CNIL conformément à la loi.

#### ***Elagage des arbres :***

Des courriers ont été envoyés aux différentes personnes concernées afin de préserver la sécurité des citoyens.

#### ***Salle des fêtes :***

Madame le Maire indique que le procès verbal d'essai de débit de l'hydrant, établi par la société Veolia, le 15 juillet 2008, à la demande de Monsieur Antoine Legendre, a été envoyé au SDIS et à Monsieur le Sous Préfet afin de lever l'avis défavorable de l'exploitation de la salle « Jacques Legendre » du 29 septembre 2004.

Le résultat de l'essai indiquait un débit de 85 m<sup>3</sup> / heure qui vont au delà des 60 m<sup>3</sup> / heure préconisés. Madame le Maire remercie Monsieur Frank Thomas pour son aide dans la rédaction des différents courriers techniques.

Clôture de la séance à 22 h 30.